LES LIENS SOCIAUX NUMÉRIQUES

Sous la direction de

Olivier Martin et Éric Dagiral

LES LIENS SOCIAUX NUMÉRIQUES

Préface de François de Singly

Postface de Patrice Flichy

Avec les contributions de:

Yaëlle Amsellem-Mainguy, Valérie Beaudouin, Marie Bergström, Vincent Berry, Dominique Cardon, Caroline Datchary, Nathalie Dupin, Cédric Fluckiger, Pierre Mercklé, Delphine Moraldo, Dominique Pasquier, Anne-Sylvie Pharabod, Christophe Prieur, Élise Tenret, Marie Trespeuch, Benoît Tudoux, Samuel Vansyngel, Élise Verley, Arthur Vuattoux, Vinciane Zabban

ARMAND COLIN

Collection SOCIOLOGIA

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.
Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

DANGER
LE PHOTOCOPILLAGE TUE LE LIVRE

© Armand Colin, 2021
Armand Colin est une marque de,
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-62695-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Préface. Simmel et les connexions numériques 7
par François de Singly

Introduction. Une sociologie des faits sociaux technicisés pour analyser des liens sociaux contemporains 13
par Olivier Martin et Éric Dagiral

PARTIE I
LES DYNAMIQUES DES LIENS PRIVÉS

1. Quand internet transforme le lien familial : une enquête dans la France populaire rurale 33
par Dominique Pasquier

2. Exposition de soi et de « sa » sexualité à l'adolescence : pratiques, normes et représentations 51
par Yaëlle Amsellem-Mainguy et Arthur Vuattoux

3. Quand les relations entre adolescents, en présence et en ligne, dérapent : des « embrouilles » au (cyber)harcèlement 73
par Nathalie Dupin

4. Se déconnecter pour mieux se connecter. L'ancrage écologique de l'ordre moral de l'interaction en montagne 95
par Caroline Datchary, Pierre Mercklé, Delphine Moraldo et Benoît Tudoux

PARTIE II
LES ACTIVITÉS DE SOCIABILITÉ, CRÉATRICES DE LIENS

5. Ce que le numérique fait aux promenades : publics, usages et pratiques ordinaires de Pokémon Go 121
par Vincent Berry et Samuel Vansyngel

6. Sortir avec des inconnus grâce à internet : une manière de se faire des amis ? 143
par Anne-Sylvie Pharabod

7. Devenir étudiant, quels liens sociaux pour entrer dans une technicité numérique à l'université ? 159
par Cédric Fluckiger

8. Collectifs d'amateurs en ligne : produire de la connaissance et du lien social 179
par Valérie Beaudouin

PARTIE III

LES PLATEFORMES ET DISPOSITIFS DE MISE EN RELATION DES INDIVIDUS

9. Le temps d'une rencontre. Les usages sexuels des applications et des sites de rencontres 201
par Marie Bergström

10. Internet et l'honneur des tricoteuses : valorisation sociale et marchande d'une pratique féminine 217
par Vinciane Zabban

11. « Des jobs où tu veux, quand tu veux »… à quel prix ? Les étudiant·e·s face aux plateformes d'emploi 235
par Élise Tenret, Marie Trespeuch et Élise Verley

12. La sociabilité peut-elle s'exhiber dans l'espace public numérique ? 261
par Dominique Cardon et Christophe Prieur

Conclusion 281
par Olivier Martin et Éric Dagiral

Postface. « Une sociologie de l'hybridité » 287
par Patrice Flichy

Bibliographie 301
Présentation des auteur·e·s 331
Table des figures et des tableaux 339
Table des matières 341

Préface

Simmel et les connexions numériques

François de Singly

Ce livre peut être lu de plusieurs manières, c'est son charme. La première pourrait ne retenir, à la suite de l'excellente « Introduction » d'Olivier Martin et d'Éric Dagiral, que les propositions méthodologiques pour pratiquer une recherche sociologique centrée sur les relations technicisées. La seconde – sur laquelle cette préface souhaite insister – examine surtout ce qui différencie ou non les liens numériques des autres liens. Pour reprendre une analogie de Georg Simmel, « il faut d'abord que les choses soient les unes *hors* des autres pour être ensuite les unes *avec* les autres » (1909, souligné par l'auteur). Prendre l'option du « pont » (dans ces quelques pages) plutôt que celle de la « porte » revient non à nier la spécificité des relations numériques, mais à rendre possible la comparaison des deux rives. « L'état de scission » – première lecture – peut être préféré si on cherche à découvrir un nouvel univers des sciences sociales, pas toujours bien connu des sciences sociales, celui des études fines des usages des techniques. « L'état de liaison » – seconde lecture – peut être choisi si, au contraire, on cherche à établir des ponts avec la littérature sociologique traitant des relations sociales, écrite antérieurement à l'arrivée des technologies numériques, ou à côté.

Pour se rendre compte si ce rapprochement est utile, on en restera, dans les limites de cette préface, à Georg Simmel. Dans « Le croisement des cercles sociaux », il reprend à sa façon la réflexion sur le lien social, initiée par Ferdinand Tönnies dans *Communauté et société* (1887).

Ce dernier tente de caractériser les transformations des liens en Occident selon deux idéaux-types, la communauté et la société. Il a une vision pessimiste de ce passage, tout comme Émile Durkheim qui le cite. Les deux regrettent les liens communautaires, moins fragiles que les liens sociétaires, électifs ou contractuels : « Tandis que l'État s'enfle et s'hypertrophie pour arriver à enserrer assez fortement les individus (…) ceux-ci, sans liens entre eux, roulent les uns sur les autres comme autant de molécules liquides » (1897) – Zygmunt Bauman empruntera ce terme de « liquide » pour caractériser la période contemporaine (par exemple Bauman, 2004). Durkheim, en se centrant exclusivement sur la perte, en oublie de souligner la naissance de nouveaux liens. Simmel, lui, ne conclut pas du déclin de l'enracinement la perte de tout attachement. Il décrit les deux temps du changement, avec « le passage de l'association fondée sur l'appartenance géographique commune à l'association moderne suscitée par une communauté d'intérêts idéels ou matériels » (Simmel, 1999a, 407).

Il est possible d'établir un premier pont entre cette proposition et *Les liens sociaux numériques*. Les nouvelles technologies de communication continuent ce mouvement de déracinement, par exemple avec les sites de rencontre. Déjà, dans *Naissance de la famille moderne*, pour Edward Shorter, la bicyclette permit « aux individus une mobilité suffisante pour… aller faire leur cour plus loin » (1977, 131), échappant aux contraintes du nombre restreint de partenaires participant aux veillées. Les sites ou applications ne font pas que permettre une plus grande zone d'exploration ; ils participent à une sexualisation accélérée de la relation. En effet, on est loin des rencontres pendant le bal où les propositions de danse étaient volontairement équivoques : « civilités ou avances, formes vides ou formes pleines » pour autoriser un désengagement aisé (Bozon, Héran, 1988). Sur les sites, aux précisions sur la présentation de soi, s'ajoutent des intentions amoureuses et sexuelles, nettement plus explicites (cf. Marie Bergström, chapitre 9).

La liberté de circuler dans l'espace matériel ou virtuel a pour corollaire le fait de trouver une ou des personnes qui partagent les mêmes goûts que soi, ce que Simmel souligne en insistant sur de nouvelles formes de communautés qui deviennent électives. Ainsi, les forums de discussion en ligne « constituent une innovation pour le fonctionnement des groupes sociaux. Pour la première fois, des individus distants partageant un même centre d'intérêt pouvaient échanger des informations, s'organiser et s'entraider à distance… Les passionnés des sujets les plus exotiques [peuvent] trouver un collectif auquel se rattacher pour échanger sur leurs pratiques » (cf. Valérie Beaudouin, chapitre 8).

Ce qui est intéressant dans cette création de groupes sur internet, ou sur des plateformes de jeux, c'est la dimension paradoxale du processus d'individualisation. En effet, l'individu se sent reconnu personnellement dans ces échanges pour une pratique, une recherche d'informations, une passion. Ce n'est pas pour conforter son identité statutaire, professionnelle, scolaire ou familiale, que l'individu recourt à de tels dispositifs, c'est pour se sentir conforté dans quelque chose qui relève de son expression personnelle. Mais en même temps, cette reconnaissance est souvent anonyme, on ne connaît pas et on ne connaîtra pas les vis-à-vis. Un pseudo peut suffire pour créer une relation basée sur un intérêt commun. L'individualisation ainsi comprise crée en quelque sorte une société anonyme ! Le mode de construction d'un soi personnel en est, en partie, transformé, puisque l'intimité telle qu'elle était entendue n'existe plus, sans pour autant prendre la forme qui s'est aussi beaucoup développée de l'extimité (Tisseron, 2003 ; cf. Yaëlle Amsellem-Maingy et Arthur Vuattoux, chapitre 2). Cette reconnaissance d'un trait personnel n'entraîne pas nécessairement le besoin de se connaître *de visu* : à l'adolescence, lorsque les jeunes échangent « avec des personnes en ligne sans les connaître auparavant, la rencontre en face n'a eu lieu que dans de très rares cas » (cf. Nathalie Dupin, chapitre 3). L'important est le partage « d'affinités de loisirs (jeux vidéo, musique, dessin), à travers des chats, des forums, des salons de discussion ou des applications dédiées, constituant une communauté de pratiques » (*idem*). Cela confirme la proposition de Simmel : « Contrairement au lien géographique [à ce niveau, le collège ou le lycée relèvent de cette logique spatiale] ou à n'importe quel lien établi sans la participation du sujet, le lien librement choisi va en règle générale mettre en œuvre la nature réelle de celui qui choisit, et de cette façon, les groupes vont s'établir sur la base de relations objectives, c'est-à-dire situées dans l'être des sujets » (Simmel, 1999a, 409).

Toutes les techniques permettent d'accroître le nombre de groupes ou de cercles auquel un individu appartient et se reconnaît. Pour Simmel, ces appartenances multiples contribuent au « développement de l'individualité ». Il faudrait d'un point de vue méthodologique réfléchir à la création d'une nouvelle variable qui serait une approximation du nombre de ces appartenances, ce qui n'est pas simple car ces groupes sont, pour une part, très informels et non inscrits dans la durée. Mais même si Robert Castel n'y pensait pas quand il proposait sa distinction entre les individus « par excès » et les individus « par défaut » (Castel, 2009), on peut penser que l'excès renvoie non aux richesses économiques, mais à la multiplication des cercles sociaux dont

s'entoure éventuellement l'individu. Il ne s'agit pas d'analyser, comme Luc Boltanski (1973), le cumul des positions spécifique aux classes supérieures. Il s'agit d'appréhender ce qui « donne à l'individualisation de croître à l'infini » (Simmel, 1999a, 424) : il est impossible de définir un individu « dans son individualité quand on le range sous un concept général [ou une catégorie sociale] en fonction de l'une de ses qualités » seulement (Simmel, 1999a, 416).

Reste encore, et toujours en suivant Simmel, à savoir comment sont combinés ces cercles d'appartenance : sont-ils « plutôt juxtaposés que concentriques » (Simmel, 1999a, 420) ? Plus précisément, « l'empilage des liens », augmenté du fait des offres associées aux techniques numériques, conduit-il, ou non, à un accroissement de la juxtaposition et de l'indépendance des appartenances entre elles, ce qui aurait pour effet là encore d'accroître l'individualité. Cette distinction permet de différencier les usages numériques selon l'âge : « L'adolescence a pour particularité de voir se superposer jusqu'à se confondre les cercles amicaux et scolaires – correspondant aux cercles professionnels des adultes (…), les cercles tendent cependant à se dissocier au fil du temps » (cf. Nathalie Dupin, chapitre 3). C'est cette forme de dissociation des appartenances, associée à un assez grand nombre, qui engendre « une individualité différenciée » (Simmel, 1999a, 420). L'analyse des embrouilles entre adolescents montre bien l'envers ou le prix de ce qu'appréciait Durkheim, être bien tenu par des cercles qui se recoupent c'est aussi être plus fragile, plus dépendant des autres.

La vulnérabilité dépend des liens, non seulement définis par leur nombre, mais aussi par la manière dont ils sont combinés. Elle provient encore de l'absence d'honneur propre à tel ou tel cercle. Pour Simmel, un cercle est soudé s'il a développé « un "honneur" particulier… de telle sorte que si l'un de ses membres est déshonoré ou offensé, tous les autres membres auront le sentiment d'avoir perdu un peu de leur propre honneur » (Simmel, 1999a, 432). De son côté, Vinciane Zabban, dans le chapitre 10, définit « l'honneur des tricoteuses » davantage dans le registre de la reconnaissance publique de cette activité et des femmes qui la pratiquent. Est-ce que les cercles virtuels engendrent la production d'un honneur, défini comme une forme d'esprit de corps ? Il semble que non, au moins pendant l'adolescence, il faut l'intervention de certains « tiers », n'appartenant pas au cercle, souvent des adultes, des parents, des conseillères d'éducation, etc. (cf. Nathalie Dupin, chapitre 3), pour qu'une certaine régulation s'opère et que les atteintes personnelles de l'un de ses membres soient réparées. On sait que Simmel est particulièrement sensible aux fonctions du « chiffre trois dans une relation »,

notamment celle du « tiers comme juge impartial » (Simmel, 1999c). La résolution des embrouilles confirme ce rôle (même si tous les tiers ne jouent pas ce jeu).

• • •

Si les techniques numériques favorisent les associations suscitées « par une communauté d'intérêts », idéologiques, pragmatiques, culturels, alors ces techniques tendent à développer davantage la forme d'individualisme qui conduit à distinguer les individus plus que l'autre forme d'individualisme, selon Simmel (1999b), celui qui « valorise ce qui est commun aux hommes » (pris dans le sens général). Toujours dans les termes de Simmel, l'individualisme germain l'emporterait sur l'individualisme latin, plus universel (1989), ou encore « l'individualisme de la dissimilitude » sur « l'individualisme de la similitude » (1999b). Le lien social reposerait donc moins sur une conception partagée, quasi universaliste, de l'humanité (« l'homme tout court » ou « l'individu abstrait », pour Simmel) et plus sur des regroupements, des cercles reposant sur la diversité individuelle. La lectrice ou le lecteur ne manquera pas d'effectuer des rapprochements avec les débats sur la société française contemporaine, avec d'un côté la critique des effets de l'abstraction universaliste et de l'autre la tentation du fractionnement particulariste.

La place grandissante des liens connectés parviendra-t-elle à maintenir un certain équilibre entre les deux modalités de l'individualisme (germain ou latin), et donc en conséquence entre les deux conceptions du lien (plus concret ou plus abstrait) ? Les usages des dispositifs numériques semblent favoriser une translation d'un type de lien à un autre. Pour reprendre à un autre niveau, l'analogie de Simmel avec la porte et le pont, si ces techniques accroissent les relations en construisant de nombreuses pièces, elles ne communiquent pas pour autant mieux entre elles. En effet, il peut y avoir une augmentation des relations, associées aux dispositifs techniques, qui n'ont pas pour effet d'éviter, ce que craignait Alexis de Tocqueville, un certain repli sur soi, sur ses goûts, sur ses pratiques préférées, sur ses idées, ou, pour reprendre les termes de Simmel, un certain repli sur de petites communautés d'intérêt. L'étude des usages des dispositifs techniques mène à celle de leurs fonctions sociales.

Introduction

Une sociologie des faits sociaux technicisés pour analyser des liens sociaux contemporains

Olivier Martin et Éric Dagiral

Pour la sociologie, il est difficile d'ignorer les dimensions techniques des faits qu'elle souhaite étudier. Peut-on concevoir une analyse des activités et des relations de travail dans un atelier sans saisir les places et fonctions des objets techniques, des machines, des organisations spatiales façonnées par les contraintes matérielles (Dodier, 1995) ? Peut-on imaginer faire une analyse sociologique du travail dans une organisation sans saisir les rôles joués par l'écriture et le crayon, puis la correspondance et la dactylographie (Gardey, 2008) ? Ou encore rendre compte d'une journée de travail sans envisager la place prise par les transports collectifs ou la voiture, la montre et la métrologie, dans la coordination qui sous-tend le quotidien (Caron, 1997 ; Chandler, 1977 ; Kula, 1984 ; Martin, 2020 ; Studeny, 1995) ?

Les termes employés pour désigner ces techniques sont nombreux : certains parlent d'outils, d'instruments, mais aussi de choses (Thévenot, 1994), d'objets (Conein *et al.,* 1993 ; Kaufmann, 1997), ou encore de dispositifs (Beuscart, Peerbaye, 2006 ; Dodier, Barbot, 2016). Dans tous les cas, ces termes renvoient à des dimensions matérielles comme immatérielles des pratiques sociales. Cette introduction ne vise pas à

revenir sur l'ensemble des différentes configurations sémantiques – et leurs ancrages – utilisées en sciences sociales pour désigner les assemblages d'outils, de techniques, de pratiques et de représentations associées (Pickering, 1993). Il s'agit plutôt de souligner l'intérêt à appréhender de façon générale les faits sociaux comme des « faits sociaux technicisés », en particulier pour analyser les liens sociaux contemporains.

Depuis plusieurs décennies maintenant, les travaux en sociologie, anthropologie et histoire des techniques ont amplement illustré l'enchevêtrement des faits sociaux avec les dispositifs techniques. La technique se trouve être à la fois co-constitutive d'une gamme très vaste de faits sociaux. Et la technique, les objets et les dispositifs qui l'incarnent sont également un fait social, une production sociale (Bijker, Hugues, Pinch, 1987 ; Bijker, Law, 1992 ; Oudshoorn, Pinch, 2003). Plusieurs termes ont été proposés et utilisés pour désigner les situations où se mêlent du social et du technique, de l'humain et du matériel, du « culturel » et du « naturel » (Latour, 1991 ; Descola, 2005 ; Lemonnier, 2012). Nous pensons notamment aux termes d'« actants », d'« acteur-réseau », de « traduction », de « socio-technique » présents dans les recherches francophones (Akrich, Callon, Latour, 2006 pour une synthèse ; Flichy, 1995), et développés dans un contexte largement anglo-saxon à partir des années 1980 – et souvent désignées par l'expression *Science & Technology Studies* (STS). Si le succès et la fécondité heuristique de ces termes sont manifestes, force est de constater que leur enseignement dans les cursus de formation universitaire de sociologie et de sciences sociales en France demeure bien souvent limité : tantôt destiné à des élèves ingénieurs, tantôt circonscrit à des enseignements de spécialisation avancés. Bien qu'un ensemble de domaines de la sociologie thématisent de façon croissante l'articulation entre société et technique (classiquement la sociologie du travail, la sociologie économique ou de la culture…) nous faisons l'hypothèse que les dimensions techniques peinent à trouver une juste place au sein d'analyses sociologiques qui tendent parfois à définir « le social » et ses caractéristiques par contraste avec ce qui serait irréductiblement technique.

Pour notre part, tout en héritant de ces traditions et de leurs apports incontestables, nous préférons parler de « faits sociaux technicisés » pour qualifier cette intrication. Cela conduit à considérer que les faits sociaux sont, très probablement et dans leur immense majorité, des « faits sociaux technicisés » : des dispositifs techniques interviennent, d'une manière ou d'une autre, dans les pratiques sociales, dans les interactions, dans les comportements individuels comme collectifs. Cette proposition nous semble être en mesure de refléter des aspects conçus comme

essentiels : ces termes réaffirment la posture sociologique, tout en incitant à ne pas oublier les aspects techniques qui peuvent intervenir dans les faits sociaux. Elle nous semble en mesure de surmonter ce qu'on peut appeler l'embarras de la sociologie « devant les techniques, alors même qu'elle est née dans une période où les transformations sociales, économiques et politiques devaient beaucoup aux transformations techniques et scientifiques » (Dagiral, Martin, 2017, 4). L'expression permet aussi de ne pas glisser vers une analyse techniciste des techniques et de bien replacer les techniques dans les contextes sociaux de leur production et de leur utilisation. On ne vise pas une analyse spécifique des techniques, mais bien celle des faits sociaux fussent-ils technicisés. Dans cette perspective, partir des faits sociaux implique aussi de considérer pleinement les activités sociales de production des techniques elles-mêmes. Le fait de produire un dispositif technique particulier constitue lui-même un fait social technicisé.

L'expression « fait social technicisé » permet de bien exprimer plusieurs propriétés fondamentales, en partie directement issues de la conception la plus courante des « faits sociaux » dans la tradition sociologique d'inspiration durkheimienne. En premier lieu, les faits sociaux se présentent en tant que contraintes auxquelles les individus ne peuvent échapper, et dont bien souvent ils héritent. En second lieu, un fait social est le produit collectif des activités des mêmes individus, indissociable d'une « conscience collective ». Troisièmement, les faits sociaux, notamment technicisés, participent à l'édification des sociétés. De manière paradoxale, la prise en considération des aspects techniques des faits sociaux sera aboutie, achevée, lorsqu'on pourra oublier l'adjectif « technicisé » et qu'on pourra simplement parler de faits sociaux en étant certain que les dimensions techniques ne sont pas oubliées. Pour l'instant, la présence de ce terme nous semble constituer une incitation et un rappel utiles.

La perspective développée ici est une invitation à faire davantage se rencontrer la sociologie des sciences, des techniques et de l'innovation, avec la sociologie des autres faits sociaux et les problématiques majeures de la sociologie (par exemple celles relatives aux inégalités, stratifications, etc.). Cela suppose de considérer que la sociologie des techniques ne se cantonne pas aux frontières (et aux objets d'étude) de la sociologie des sciences et des techniques et de la sociologie de l'innovation (sociologie des lieux et des acteurs de l'innovation, de la recherche, de la science, de l'industrie). Il ne faut pas écarter ces aspects (en particulier, pour nous, tenir compte des aspects liés aux processus d'innovation, d'étudier la conception et ses acteurs) mais aussi suivre durablement ces

techniques dans les pratiques sociales ordinaires, une fois qu'elles sont sorties des enceintes et contexte sociaux de leur émergence/conception première, de ces moments où leur médiatisation et leur visibilité sociale sont les plus fortes. Et cette exigence est d'autant plus forte qu'on a affaire à des techniques à diffusions très larges, quasi omniprésentes dans toutes les couches et catégories des populations (outils de communication et d'information ; outils numériques…).

Pour une analyse des interactions et liens sociaux intégrant les techniques

La nécessité de prendre en compte les faits sociaux technicisés dans les analyses sociologiques (comme anthropologiques et sociohistoriques) est d'autant plus forte que les techniques occupent une place essentielle dans nos interactions sociales, aussi bien dans la sphère professionnelle que dans les espaces privés – sans même évoquer les périodes de télétravail intensif et de croissance de la sociabilité en ligne en raison des crises sanitaires contemporaines. À la manière d'autres gammes de techniques mentionnées plus haut, peut-on imaginer faire une analyse sociologique des dynamiques familiales sans saisir les rôles joués par les techniques de communication, du téléphone jusqu'aux réseaux socionumériques (Jochems, Balleys, Martin, 2018) ? Ou, autre exemple, est-il possible d'étudier la vie de jeunes lors de leurs séjours en colonie de vacances sans prendre en compte les usages de leurs téléphones pour interagir avec leurs amis de collège ou de lycée, pour maintenir des liens à distance (Morand, 2020), et de manière plus générale pour enquêter sur une grande variété de pratiques sociales des jeunes (Pasquier, 2020) ? Bon nombre de nos interactions, de nos échanges, de nos discussions, de nos conversations et des liens que nous activons avec autrui sont (partiellement au moins et parfois de manière dominante) portés par des techniques : courriers et courriels, téléphones et terminaux, réseaux sociaux et réseaux matériels, écrans et claviers, micros et caméras, écrans tactiles de visualisation et de saisie, émetteurs et récepteurs, etc.

Les approches nées dans la sociologie des sciences et des techniques ont bien montré à quel point les individus, les groupes d'individus, les dispositifs, les techniques sont reliés et interdépendants (la notion d'« acteur-réseau » incarne très bien ce constat). Ces infrastructures techniques participent à la fabrication d'un écosystème dense, au sein duquel s'inscrivent et se déploient des collectifs, des pratiques et les

biographies des individus, en interaction étroite avec des normes, des standards et des quantifications (Bowker, Star, 1999 ; Martin, 2020). Les métaphores anciennes du réseau et de la toile prennent ici un sens concret : les comportements, les usages et les événements s'inscrivent dans ces infrastructures, qui imposent donc leur marque, sans être entièrement déterminantes. Les techniques et d'autant plus les infrastructures qui les portent sont largement invisibles : l'utilisateur d'un téléphone mobile ne voit pas les réseaux d'antennes et de câbles qui rendent possible ses communications ; l'usager lançant une requête sur un moteur de recherche ne voit pas l'ensemble des ressources mobilisées qui produisent les réponses qu'il obtient ; etc. De ce point de vue les techniques en jeu dans nos pratiques sociales – parmi lesquelles les techniques d'information et de communication – ne sont pas de simples outils permettant de répondre à un besoin ponctuel et circonscrit, ou de résoudre une question pratique : nos techniques sont liées les unes aux autres ; l'action de l'une en active plusieurs autres. Ainsi, « lorsque les liens tissés par le fonctionnement d'objets techniques prennent une ampleur suffisante, on peut dire des humains qu'ils vivent dans des sociétés technicisées. Avec cette notion j'entends désigner deux faits simultanés : les réseaux techniques ont acquis une extension suffisamment grande pour que la solidarité technique constitue un fait sociologique majeur ; les humains continuent à vivre en société, ou ont le souci de maintenir cette forme de lien » (Dodier, 1995, 343).

Les interrelations et interdépendances nées des grandes infrastructures de réseaux de communication et d'information, d'énergie ou de transport, produisent de la solidarité, qu'on peut qualifier de « solidarité technique ». Cette notion de « solidarité technique », forgée pour exprimer les interdépendances présentes dans les chaînes de fabrication ou dans les ateliers (Dodier, 1997), s'étend aux infrastructures numériques de communication et d'information (Bowker, Star, 1999). Il s'agit d'un prolongement des notions durkheimiennes de solidarité mécanique et organique. Cette dimension technicisée des liens et des faits sociaux a longtemps constitué sinon un point aveugle, du moins un parent pauvre des sciences sociales, plongeant Émile Durkheim dans l'« embarras » au point de reléguer largement une dimension de solidarité pourtant identifiée par ses soins (Dagiral, Martin, 2017). Ni la solidarité organique ni la solidarité mécanique ne font une place explicite et consciente aux techniques.

Ces analyses croisent ici, de manière intime et fondamentale, les questionnements sociologiques majeurs sur les liens sociaux et le statut des individus liés (Singly, 2003 ; Martuccelli, 2017). Dans la préface

à cet ouvrage, François de Singly revient justement sur la manière dont Tönnies, Durkheim et surtout Simmel pensent les sociétés en s'interrogeant sur ce qui fait société et fournissent des cadres théoriques pour penser les différents types de liens sociaux. On ne peut pas ne pas considérer qu'une partie importante des fils qui relient les individus se concrétisent dans des techniques, pas plus qu'on ne peut penser le lien en le dissociant des grandes formes d'appartenances des individus. La technique contribue bel et bien à faire société, à constituer du lien social, des liens sociaux. Ces liens sociaux ne se limitent pas aux dimensions de communication associées aux techniques ; les techniques forment également des solidarités de choix collectifs et politiques qui leur sont associés, de solidarités à l'égard de « biens communs », de solidarités de type « patrimonial », ou encore de solidarités gestionnaires. En ce sens, si les faits sociaux sont technicisés, les liens sociaux le sont eux aussi dans une large mesure.

Le présent ouvrage entend contribuer à décrire et analyser les rôles du numérique dans la production des liens sociaux contemporains, et la place des techniques numériques parmi un large éventail de ces formes d'appartenances. Les liens sociaux numériques semblent ainsi tout à la fois s'ajouter, à travers leur déploiement dans des pratiques et des usages pluriels et singuliers, et se fondre parmi l'étude des liens familiaux, des sociabilités amicales ou des relations professionnelles. L'analyse des faits sociaux technicisés peut donc emprunter plusieurs voies, selon qu'on cherche à embrasser l'ensemble des dispositifs et des techniques reliées dans les dynamiques sociales générales, ou selon qu'on souhaite saisir leurs places dans des situations circonscrites. En soulignant dans cet ouvrage la place des techniques, et singulièrement celle des techniques d'information et de communication, c'est leur place et leur rôle dans la production des liens sociaux qui se trouvent ainsi mis en évidence.

Cet ouvrage s'intéresse donc aux « liens sociaux numériques », aux liens sociaux accompagnés, portés, manifestés dans des techniques numériques (téléphone, informatique, internet, plateformes de réseaux sociaux…). Il fait suite à un précédent ouvrage collectif, *L'ordinaire d'internet*, qui soulignait à quel point internet a intégré notre quotidien, nos pratiques banales et communes, nos routines au point que nous l'oublions (Martin, Dagiral, 2016), ainsi qu'à d'autres travaux déjà rassemblés sous le thème des « liens sociaux numériques » (Dagiral, Martin, 2017). L'internet est devenu tellement familier qu'il est, pour partie, quasi-invisible tout en paraissant, de façon simultanée, omniprésent

pour d'autres personnes. C'est d'ailleurs un des défis (méthodologiques, empiriques comme théoriques) que de parvenir à saisir des techniques et des infrastructures de communication qui sont tellement ordinaires qu'elles en deviennent presque invisibles, quasi imperceptibles, tout en suscitant une attention parfois considérable, y compris empreintes de déterminisme technique ou de médiacentrisme. En tout cas, quelle que soit la variabilité de leur visibilité et des regards portés sur les faits sociaux techniques, ces infrastructures et ces outils relèvent fort souvent de l'infra-ordinaire, au sens de « ce qui se passe chaque jour et qui revient chaque jour, le banal, le quotidien, l'évident, le commun, l'ordinaire, l'infra-ordinaire, le bruit de fond, l'habituel » (Pérec, 1989, 11 ; Certeau, 1980 ; Lefebvre, 2013). Penser les faits sociaux technicisés, c'est aussi chercher à faire surgir ce qui est enfoui car devenu trop habituel, ce qui est façonné par des techniques et des dispositifs devenus invisibles à force d'être communs et banals.

Comment faire ?

La première chose à rappeler est que toute démarche d'enquête en sociologie s'inscrit, quels que soient les terrains abordés et les problématiques formulées, dans le cadre général de la sociologie, de sa manière spécifique de construire ses objets de recherche, de ses méthodes d'investigation et de conceptualisation, bref des exigences du *métier de sociologue*. Le souci porté aux aspects techniques ne doit pas faire oublier que la sociologie des faits technicisés est une sociologie à part entière (Martin, 2013). En particulier, la nécessité d'une rupture ou en tout cas d'une vigilance critique vis-à-vis des savoirs immédiats et des représentations ordinaires est d'autant plus nécessaire que les techniques sont toujours accompagnées de discours chargés d'imaginaire, de promesses de transformation et de paroles révolutionnaires – notamment de la part des services marketing, des industriels, des opérateurs privés ou publics. Cela vaut pour tous les effets de mode, les discours véhiculés par les termes de « révolution » ou encore de « génération » technologique, comme pour tous les discours accompagnant le renouvellement des productions et produits techniques. Enfin, bien entendu, cela vaut aussi pour bon nombre de représentations communes instaurant par exemple une distinction entre des univers « virtuels » et les pratiques « réelles », entre le monde en ligne numérique et les réalités d'interactions d'où le numérique aurait totalement disparu.

Une fois rappelée la nécessité d'intégrer les dimensions techniques dans l'analyse sociologique, reste à s'interroger sur la façon de faire. Comment procéder ? Quelles sont les postures épistémologiques et principes méthodologiques nécessaires ? A minima, quels sont les travers ou les pièges à éviter ? Commençons par cette dernière question, probablement plus simple que les précédentes. Il nous semble nécessaire de rappeler, au moins de manière brève, trois pièges dont il faut se préserver.

Trois pièges à surmonter pour une analyse des faits sociaux technicisés

Le premier piège est celui de l'hypothèse d'un déterminisme technique radical, qui consiste à réduire le rôle des techniques à des contraintes objectives incontournables, imposant une loi univoque aux pratiques sociales, tout en étant le fruit d'une logique de développement propre (étanche aux contextes sociaux, historiques et culturels). C'est ce piège qui se referme sur les sociologues et historiens des techniques qui font du développement technique le principal voire l'unique acteur du cours des événements sociaux et historiques. C'est ce piège qui peut faire croire que l'arrivée du téléphone portable a brusquement imposé sa loi en modifiant de manière uniforme les comportements de toutes et tous, qu'il a réorganisé les modalités d'interaction sociale pour les soumettre aux logiques et possibilités qu'il incarne.

Le deuxième piège est l'inverse du premier : il pousse à adopter l'idée d'un déterminisme social des techniques. Celles-ci sont conçues comme étant la résultante des besoins sociaux, comme le reflet direct et non ambigu des attentes sociales. Selon cette perspective, les dispositifs techniques ne constituent que le prolongement des mécanismes sociaux. Par exemple, le téléphone ne serait que la réponse aux besoins de communication entre individus : il ne ferait que répondre à cette attente générale, commune pour tous les individus, et n'aurait aucun autre effet que celui recherché en pleine lucidité. Il n'aurait rien modifié qui ne soit déjà présent dans les pratiques et mécanismes sociaux. Cette façon de voir conduit par exemple à n'envisager les usages des techniques seulement comme des révélateurs directs et non ambigus de faits sociaux, sans jamais s'interroger sur d'éventuels effets propres et sur des rôles contraignants spécifiques. Et même en admettant que « la technique n'est que du social solidifié », autrement dit que les techniques ne sont que des cristallisations de pratiques et besoins sociaux, la question de leur effet se pose : si la technique est une forme de solidification